

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1897

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1896

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1897

1896
f9c123

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1897



COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1896

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1897

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LEFÈBRE, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.
DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu intextenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. CONNAN, ancien sous-préfet.

MEMBRES DU CONSEIL

MM. BARDOUX, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.
CLAIRIN, avocat, conseiller municipal.
DELTOUR, banquier.
MAURICE FAURE, député.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
JOSEPH REYNAUD, maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Conseil supérieur des prisons.
D^r MOTET, membre de l'Académie de médecine.
DE MONLÉON, avocat.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat, secrétaire général de la Société générale des prisons.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BOBIERRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 45.
DUPRESNE, rue Boissy-d'Anglas, 23.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
MARGAIN, rue Lécluse, 14.

Médecin des Asiles d'hommes :

M. le D^r PAUL ARCHAMBAUD, boulevard Saint-Michel, 69.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. TÉRY.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEACOUR.

Directeur de l'atelier de brochage : M. SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 31 Mars 1897.

Présidence de M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Président donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le rapport suivant :

MESSIEURS,

Au point de vue moral, l'année qui vient de finir s'est à peu près comportée comme les précédentes. Il n'en est malheureusement pas de même au point de vue financier. Depuis quelques années, nous constatons en fin d'exercice, entre nos recettes et nos dépenses, de légères différences à notre désavantage :

En 1893, 3.147 fr. 75.

En 1894, 5.050 fr. 40.

En 1895, 4.945 fr. 60.

Ces déficits ne nous préoccupaient guère. Nous comptons qu'avec un peu plus d'activité dans notre fabrication et dans nos ventes de ligots, nous arriverions sans trop de peine à les combler.

Ils n'étaient, d'ailleurs, nullement imputables à une augmentation de nos dépenses, qui, depuis 1893, avaient diminué dans une mesure très appréciable (120.463 francs en 1892, 112.221 en 1895). Leur persistance ne provenait que de l'abaissement de la subvention de l'État, inférieure de 4.000 francs, depuis 1895, au chiffre qui nous était précédemment alloué.

Le rapport financier dont M. le Trésorier va vous donner lecture, vous fera connaître qu'à cette cause s'est jointe, pour l'année écoulée, le contre-coup de la crise assez grave survenue dans le commerce de notre principale production, les ligots résinés, par la surproduction de certaines maisons. Plusieurs faillites ont jeté sur la place des quantités considérables de ce produit. Les prix en ont été notablement avilis ; et il nous a fallu subir cette baisse, sous peine de suspendre le travail de nos asiles, ce qui eût entraîné des inconvénients beaucoup plus graves qu'une perte temporaire d'argent. Le préjudice a été, de ce chef, de près de 4.000 francs.

Si nous joignons, à ce double déficit, le manque, au 31 décembre, de quelques rentrées, d'ailleurs plutôt ajournées que perdues, nous trouvons, en fin d'année, que nos dépenses ont excédé nos recettes de 10.677 fr. 05.

C'est une perte trop considérable pour qu'il n'y ait pas à y prendre garde. Nous avons pu y faire face par la vente de la totalité de notre stock de ligots, accumulé par le travail de l'été dans notre magasin ; et nous pouvons, en réalité, commencer la nouvelle année sans dette. Mais nous étions habitués à considérer ce stock comme une réserve de prévoyance, destinée à nous assurer contre les éventualités imprévues que comporte toute entreprise industrielle ; et nous considérons comme un fait grave de nous trouver dans la nécessité de l'épuiser.

Cet incident doit appeler nos plus sérieuses réflexions. Si de pareilles circonstances venaient à se renouveler, nous ne devons pas nous dissimuler que nous ne pourrions y suffire que par l'emprunt ; et nous serons tous d'accord pour convenir que se lancer dans une voie si dangereuse, ce serait gravement exposer une œuvre dont l'état florissant peut se plier à des sacrifices temporaires, mais ne saurait accepter des résolutions compromettantes pour son avenir.

Il demeure démontré que, dès à présent, nous devons songer à des réductions de dépenses assez sérieuses. Attendre au dernier moment pour les réaliser, ce serait s'exposer à des complications financières dont une bonne administration doit savoir se préserver.

Ces réductions, où les trouverons-nous ? Il serait douloureux d'avoir à les demander à une diminution du nombre de nos patronnés. Ce serait le plus regrettable recul dans la marche de notre œuvre. Le moyen serait d'ailleurs insuffisant. A peine nous procurerions-nous ainsi, même avec un abaissement de 50 0/0 dans nos admissions, une économie égale au déficit de cette année. Or, il nous faut faire plus : car, les Chambres venant de réduire de 20,000 francs le crédit ouvert sur le budget pour les œuvres de patronage des libérés, un nouvel aléa peut nous menacer, celui de voir baisser encore la subvention de l'État.

C'est donc à une autre combinaison qu'il faudra demander le moyen de sortir d'embarras. L'année dernière, nous vous avons déjà parlé de notre intention de réunir nos deux asiles d'hommes en un seul. Nous avons même, en vue de réaliser ce projet, fait l'acquisition d'un terrain contigu à l'asile Laubespain. La construction qui devait s'y élever va être entreprise. Elle exigera une mise de fonds d'environ 25,000 francs, à laquelle nous ferons face avec les 15,000 francs, fidèlement tenus en réserve, que la générosité de M. le comte de Chambrun nous a donnés dans ce but ; et le prix de la vente de l'asile de la rue de la Cavalerie, que nous allons fermer, et que le voisinage du Champ de Mars et l'approche de l'Exposition nous donnent l'espoir d'aliéner avantageusement. C'est à cette tâche que votre Conseil d'administration aura à se livrer cette année. Nous ne doutons pas qu'il n'arrive à résoudre le problème, sans empêcher notre œuvre de progresser.

Le sort des Sociétés de bienfaisance est d'être toujours dans l'embarras, et jamais obligées de renoncer à leur mission. Les obstacles semblent surexciter leur énergie, et leur donner une sorte de force surnaturelle pour venir à bout de l'impossible. Au moment voulu, il leur est révélé des moyens d'épargne qu'elles n'avaient pas prévus dans des jours plus heureux. Ou bien encore, c'est un secours inattendu qui leur survient. En ce qui nous concerne, voilà déjà que la Ville de Paris, frappée de l'extension de nos opérations, et de l'appui que nous lui apportons, sinon dans l'extinction, du moins dans l'atténuation du vagabondage, vient de porter à 800 francs la subvention de 250 francs qu'elle nous accordait précédemment. Les pouvoirs publics s'inspireront peut-être de cet exemple, pour revenir sur leur résolution de diminuer le crédit à affecter aux œuvres comme la nôtre. Si, édifiés à leur tour sur les services toujours en progression rendus par les Sociétés de patronage, ils arrivaient à les subventionner dans une plus

large mesure, nos craintes n'auraient eu qu'un temps; et nous verrions un essor nouveau assuré à nos entreprises. Il en résulterait un grand bien au point de vue de l'ordre public; et le budget de l'Etat n'en serait guère obéré: car nous avons pris l'habitude de multiplier l'argent qu'on nous confie, en apportant, à le bien employer, toute l'attention que commande une œuvre désintéressée, n'ayant d'autre mobile que de venir en aide à des souffrances réelles, et d'épargner au bon ordre le danger qui naît trop souvent de situations désespérées.

Mais il ne faut pas que les préoccupations de l'avenir nous fassent oublier ce qui s'est passé en 1896. Dans les conditions plus restreintes que nous venons de vous exposer, nous avons du moins eu la satisfaction de voir, comme les années précédentes, nos asiles toujours pleins; le travail leur donner cette activité qui est un commencement de réhabilitation; et bon nombre de nos assistés en faire le point de départ d'une nouvelle existence, leur donnant l'espoir de reconquérir, par un retour d'énergie et de bonne volonté, leur place, un moment perdue, parmi les honnêtes gens.

Nous avons patronné, en 1896, 4.108 libérés, sur lesquels nous en comptons 183 qui ont reçu des passeports avec secours de route pour retourner dans leur pays, 9 qui ont été réconciliés avec leurs familles, 12 qui sont entrés à l'hôpital, 235 ayant contracté des engagements militaires, 953 ayant trouvé du travail, 3 que nous avons expatriés, et 4 qui ont été réhabilités. C'est un total de 1,399 patronages exercés utilement, auxquels il faut joindre une partie des 278 patronnés qui n'ont pas bénéficié de l'asile, et de ceux qui en sont sortis à l'expiration du délai réglementaire, non sans avoir tiré profit du secours qui leur avait été accordé. Il ressort de cette statistique, que les insuccès n'y sont pas la majorité; et que si, comme d'habitude, nous devons estimer à 40 ou 50 0/0 les paresseux qui nous ont trompés, ce n'est pas à notre manque de sollicitude qu'il faut s'en prendre.

Une autre remarque est aussi de nature à nous donner satisfaction; c'est que, sur plusieurs milliers de patronnés, il ne s'en soit trouvé que 14 à être arrêtés pour délits antérieurs. Cette faible proportion nous démontre la sincérité de la plupart des libérés qui s'adressent à nous pour rentrer dans le droit chemin.

Vous venez de voir, Messieurs, que trois de nos assistés ont été expatriés. Le nombre en serait plus élevé, si nos ressources étaient elles-mêmes moins restreintes. Une émigration implique une dépense de 250 francs pour le moins. La plupart du temps, le

passage est de 140 ou 180 francs à lui seul. Il faut bien, en outre, que l'émigrant n'arrive pas à destination sans un petit pécule, lui permettant de vivre quelques jours de ses propres ressources. Dans ces conditions, nous ne pouvons guère songer à envoyer à l'étranger que les libérés possédant une épargne personnelle. Si elle est insuffisante, nous la complétons par un secours, mais en y apportant la plus grande circonspection, de peur de porter préjudice à ceux qui ne peuvent aller chercher du travail au loin.

Ces mesures de prudence nous sont d'autant plus pénibles à observer, que, dans les rares circonstances où nous croyons pouvoir nous en départir, il nous arrive souvent de ne pas avoir à le regretter. C'est ainsi, par exemple, que, l'année dernière, nous avons vu l'un de nos assistés nous écrire, du Nouveau-Monde, que la distance ne lui faisait pas oublier le service dont il nous était redevable; qu'au terme de sa longue traversée, il n'était pas resté plus de 24 heures inoccupé; que, dès le lendemain de son arrivée, il trouvait deux occasions pour une de gagner sa vie; que, sans parler des espérances que lui laissait l'avenir, il travaillait dès à présent à raison de 42 francs par mois, sans compter la table et le logement; que si, enfin, d'autres que lui se plaignaient par hasard de leur sort, et du parti qu'ils avaient pris de s'éloigner du pays où ils s'étaient amoindris, il fallait attribuer à la paresse et au manque de courage la pénurie faisant l'objet de leurs doléances. De telles révélations ne motivent-elles pas notre désir de voir nos ressources s'accroître? Ne sont-elles pas aussi un puissant encouragement pour ceux qui craindraient de s'aventurer dans un pays inconnu, sans autre capital que leur énergie et cette confiance qui trompe rarement les âmes bien intentionnées? Que d'espérances ne pourrions-nous concevoir dans cette voie, s'il nous était permis d'y apporter moins de parcimonie!

Vous vous demanderez, sans doute, Messieurs, quelle a été, dans les 4,108 patronages de 1896, la part des femmes et des libérés conditionnels. Ces deux catégories se trouvent, en effet, dans des conditions trop spéciales pour ne pas être l'objet d'observations distinctes. Notre asile de la rue Lourmel a reçu 167 femmes, 16 de plus que l'année précédente, qui cependant était déjà en progrès notable, grâce à des modifications de fonctionnement qui vous ont été exposées en temps opportun. Parmi ces patronnées, dont le nombre est considérable, si l'on tient compte du long séjour qu'elles sont obligées de faire à l'asile, pour y apprendre le métier de brocheuse, en vue de ne pas nous quitter sans moyen

d'existence, nous trouvons, comme dans le compte général dont il vient de vous être parlé, des réconciliations de famille, des entrées à l'hôpital, des places obtenues. Ces résultats utiles représentent un quart environ des patronages entrepris ; mais il serait juste d'y ajouter la presque totalité de ceux qui ont pris fin avec le délai réglementaire de séjour à l'asile. Il ne faut pas perdre de vue que les femmes qui se retirent dans ces conditions, ont acquis la connaissance d'un métier pouvant les mettre à l'abri du besoin. N'est-ce pas la plus profitable des assistances, que celle qui donne une profession à un malheureux ? Cette considération nous permet d'estimer à plus de moitié les femmes libérées pour lesquelles notre patronage n'a pas été inefficace.

64 libérés conditionnels ont été confiés à notre surveillance par l'administration pénitentiaire, ou sont venus spontanément nous demander secours. La moitié d'entre eux n'ont pas tardé, sous notre contrôle, à reprendre, au dehors, des habitudes laborieuses ; et les autres ont attendu dans notre asile le terme fixé pour leur libération définitive, satisfaits provisoirement du travail qui leur était assuré dans nos ateliers. Cette classe particulière de patronnés, qui, dans le principe, vous avait quelque peu donné à redouter son esprit d'indiscipline, semble cette fois s'être appliquée à éviter tout sujet de reproche : car elle n'a été l'objet d'aucune arrestation nouvelle. Cette bonne disposition d'esprit est une preuve de sincérité et de repentir.

Tel est, messieurs, le bilan moral de l'année dont nous sortons. Il n'a dépendu de personne qu'il fût plus consolant. Si quelques points noirs y apparaissent, ils ne sauraient avoir pour cause le manque de zèle de notre personnel, qui s'est montré, par son assiduité au travail et sa sollicitude pour nos intérêts, à la hauteur de toutes les difficultés dont je vous ai fait part. Il n'y a pas à s'en prendre, non plus, à l'indifférence de l'administration pénitentiaire, dont, au contraire, il nous a, autant que jamais, été donné d'apprécier le concours empressé. Que de reconnaissance ne devons-nous pas aussi aux Conseils Généraux des départements, à la Ville de Paris, à nos fidèles souscripteurs ! Nous avons trouvé en eux autant de bienfaiteurs, dont la sympathie habituelle ne nous a pas fait défaut dans les circonstances que nous avons à traverser. Il y aurait de l'ingratitude à ne pas rendre hommage à leur constant appui, et du manque de confiance à craindre que leur généreuse coopération arrive jamais à être au-dessous de nos charges, quelque lourdes qu'elles puissent devenir.

Après la lecture de ce rapport, M. Connan, Trésorier de la Société, fait connaître à l'Assemblée les comptes de l'exercice 1896, dont on trouvera plus loin le tableau. A cette occasion il entre dans quelques détails sur les résultats financiers de l'année écoulée et s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des opérations financières de notre Société pendant l'année 1896.

Voici le résumé de ces opérations :

RECETTES

Dons pour expatriations.	616 55	
Souscriptions, quêtes et dons	9.920 25	
Montant des subventions du Ministère de l'intérieur, du Conseil municipal de Paris, du Conseil général de la Seine et des départements	39.615 »	
Indemnité pour la libération conditionnelle	3.456 »	
Produit de l'atelier de brochage.	21.264 75	
Produit de l'atelier des ligots.	21.570 95	
		96.443 50
Total des Recettes.		96.443 50

DÉPENSES

Dépenses d'expatriations	616 55	
Administration	13.953 05	
Asile des hommes	40.555 70	
Asile des femmes	40.943 25	
Asile Laubespain	44.895 55	
Atelier de brochage.	21.188 60	
Atelier de ligots.	25.288 05	
Entretien des immeubles	2.981 55	
Annuité au Crédit foncier.	1.009 25	
Assemblée générale, Recouvrements et divers.	3.743 40	7.734 20
		402.174 95
Total des Dépenses.		402.174 95

Ces comptes font ressortir pour l'année 1896 un excédent de dépenses de 5,731 fr. 45.

Suivant les prévisions les plus modérées, nous étions en droit d'espérer un meilleur résultat, mais nous avons dû nous débattre avec bien des circonstances défavorables que la bonne volonté la plus dévouée n'a pu conjurer. Cependant, comme il vous sera facile de vous en convaincre en examinant de près les comptes que nous vous soumettons, nous nous sommes toujours enfermés dans la limite des fixations budgétaires ; ainsi, les dépenses qui, d'après les évaluations du budget primitif, étaient de 105,000 francs, n'ont pas été dépassées, loin de là, elles ne se sont élevées qu'à 102,174 fr. 95, malgré des achats et des améliorations assez considérables dans le matériel de nos ateliers.

Malheureusement le chiffre prévu pour nos recettes n'a pas été atteint et en voici les principales causes :

D'abord l'Etat a maintenu sa subvention au chiffre réduit de 36,000 francs ; d'un autre côté, nous avons prévu comme résultat de nos quêtes, en nous basant sur les années précédentes, une somme de 11,000 francs et nous n'avons encaissé que 9,920 fr. 25.

En troisième lieu, vous verrez que nos subventions départementales, qui en moyenne sont de 4,500 francs, ne figurent aux recettes que pour une somme de 2,865 francs ; mais ici il n'y a nullement à s'inquiéter, elles seront pour 1896 les mêmes que les années précédentes. La différence provient de ce que le règlement des comptes de l'année budgétaire n'étant clos que le 30 avril de chaque année, certains départements ne nous font parvenir le mandat qui représente leur subvention qu'après le 31 décembre, époque de la clôture de notre exercice financier.

Enfin, en dernier lieu, nous avons à constater une perte assez sensible dans notre commerce de ligots : Au début de l'hiver, au moment où nos magasins bondés de marchandises, nous nous apprêtions à faire une bonne saison, la liquidation forcée d'un des plus grands fabricants d'allume-feux est venu jeter sur le marché un stock considérable de ligots, offerts à des prix dérisoires.

En présence d'une telle situation, que devions-nous faire ? Accepter la concurrence et baisser nos prix pour ne pas perdre notre clientèle, ou cesser la vente et arrêter le travail dans nos ateliers, il n'y avait pas d'autre alternative pour nous. Nous avons pensé qu'il valait mieux accepter la situation, quelque fâcheuse qu'elle fût, et tout en écoulant nos produits, continuer à donner du tra-

vail à nos patronnés. De cette façon et malgré une perte assez sensible, nous avons la satisfaction de pouvoir dire que tout a marché, aucun service n'est resté en souffrance et nos ateliers ont fourni à nos patronnés une somme de travail à peu près égale à celle des années précédentes.

Pour terminer, nous vous ferons remarquer que toutes nos dépenses n'ont pas été faites en pure perte : profitant d'une occasion exceptionnelle, nous avons augmenté le nombre de nos lits à l'asile Laubespain et, mettant à exécution une promesse que nous vous avons faite l'année dernière, nous avons installé une scierie mécanique, construit des établis, acheté une forge portative pour la réparation de nos presses à ligots et de nos voitures, agrandi nos fourneaux pour le résinage, toutes choses qui, en améliorant notre outillage, vont contribuer à diminuer nos prix de revient et, malgré tout, nous permettent d'envisager avec confiance l'avenir de notre principale industrie.

Il nous reste à vous parler de notre atelier de brochage. L'année dernière, nous constatons pour la première fois, depuis le début de cette industrie, un petit bénéfice de 139 fr. ; nous sommes heureux de vous annoncer que cette année encore nos recettes et nos dépenses se balancent. Nous espérons faire mieux, mais c'est déjà beaucoup, croyons-nous, que cet atelier ait cessé d'être une charge pour la Société, si l'on considère que l'apprentissage exige toujours un temps assez long et que nos patronnées nous quittent juste au moment où leur travail pourrait devenir rémunérateur.

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes. Ils sont approuvés.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration.

MM. Motet, Rivière, Reynaud, membres sortants, sont réélus.
La séance est levée.

COMPTE MORAL

pour l'exercice 1896

I

Nombre des individus assistés par la Société en 1896

Admis dans le cours de l'année 1896.....
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....

HOMMES	FEMMES	TOTAL
3.659	167	3.826
282	»	282
3.941	167	4.108

II

Résultats du Patronage

Patronnés munis de passeports avec secours de route, pour retourner dans leur pays...
— Réconciliés avec leur famille.....
— Entrés à l'hôpital.....
— Entrés au service militaire.....
— Placés comme ouvriers, hommes de peine ou employés.....
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....
— Arrêtés pour délits antérieurs.....
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....
— Restant aux asiles le 31 décembre 1896...
Réhabilités.....

183	»	183
6	3	9
2	10	12
235	»	235
927	26	953
3	»	3
107	24	131
2.101	73	2.174
13	1	14
278	»	278
82	30	112
4	»	4
3.941	167	4.108

TOTAUX.....

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine 1026
 Originaires des départements :

Ain	8	Report	634	Report	1284
Aisne	78	Gard	5	Nord	155
Allier	21	Garonne (Haute-)..	1	Oise	38
Alpes (Basses-)	1	Gers	2	Orne	39
Alpes (Hautes-)	2	Gironde	20	Pas-de-Calais	78
Alpes-Maritimes	"	Hérault	3	Puy-de-Dôme	28
Ardèche	6	Ille-et-Vilaine	53	Pyrénées (Basses-)..	6
Ardennes	38	Indre	18	Pyrénées (Hautes-)..	3
Aube	13	Indre-et-Loire	21	Pyrénées-Orientales	4
Aude	6	Isère	41	Rhône	57
Ariège	4	Jura	49	Saône (Haute-).....	40
Aveyron	15	Landes	2	Saône-et-Loire	18
Bouches-du-Rhône ..	8	Loir-et-Cher	24	Sarthe	33
Cantal	13	Loire	19	Savoie	17
Calvados	42	Loire (Haute-).....	5	Savoie (Haute-).....	8
Charente	11	Loire-Inférieure	53	Seine-et-Oise	163
Charente-Inférieure..	5	Loiret	42	Seine-et-Marne	53
Cher	25	Lot	10	Seine-Inférieure	240
Corrèze	14	Lot-et-Garonne	6	Sèvres (Deux-).....	8
Corse	15	Lozère	11	Somme	85
Côtes-du-Nord	67	Maine-et-Loire	31	Tarn	12
Côte-d'Or	20	Manche	42	Tarn-et-Garonne ..	1
Creuse	21	Marne	67	Territoire de Belfort	2
Dordogne	8	Marne (Haute-).....	12	Var	3
Doubs	20	Mayenne	24	Vaucluse	5
Drôme	9	Meurthe-et-Moselle	43	Vendée	9
Eure	44	Meuse	24	Vienne	6
Eure-et-Loir	42	Morbihan	45	Vienne (Haute-).....	29
Finistère	81	Nièvre	37	Vosges	34
				Yonne	53

A reporter.. 634 A reporter.. 1284 TOTAL.. 3557

Colonies	41
Etranger	144
Alsace	114
Origine inconnue	282
TOTAL	4108

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de moins de 16 ans	3
— de 16 à 20 ans	779
— de 21 à 25 ans	566
— de 26 à 30 ans	605
— de 31 à 40 ans	827
— de 41 à 50 ans	646
— de 51 à 60 ans	351
Au-dessus de 60 ans	49
Age inconnu	282
TOTAL	4108

III. SUIVANT LE LIEU DE DÉTENTION

Prisons centrales	91
— départementales	1369
— de la Seine	1632
— militaires	33
— étrangères	32
— origines diverses	497
Envoyés par la Préfecture de police	454
TOTAL	4108

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I

Nombre de demandes de libération conditionnelle dont s'est occupé la Société dans le cours de l'année 1896.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	118	»	118
II			
Résultats du Patronage :			
N'ayant pas obtenu la libération conditionnelle..	54	»	54
Libérés conditionnels : Ayant trouvé du travail....	10	»	10
— Libérés définitivement	31	»	31
— Arrêtés de nouveau ou renvoyés	»	»	»
— Assistés sans bénéficier de l'asile	19	»	19
— Rest. à l'asile le 31 décembre 1896	4	»	4
TOTAUX	118	»	118

II

N'ayant pas obtenu la libération conditionnelle.. 54
 Libérés conditionnels : Ayant trouvé du travail.... 10
 — Libérés définitivement

TOTAUX

BUDGET DE RECETTES

Expatriations		616 55
Souscriptions, quêtes et dons	9.920 25	
Subventions { Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
{ Conseil municipal	500 »	
{ Conseil général	250 »	
{ Conseils généraux des départements	2.865 »	
{ Pour la libération conditionnelle	3.456 »	52.991 25
Atelier { Produit du travail livré	18.404 75	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1896	2.860 »	21.264 75
Atelier { Produit des ventes	21.056 20	
de ligots { Ligots en magasin au 31 Décembre 1896	514 15	21.570 35
Rentrées diverses	» 60	
Déficit de 1896		10.677 05

COMPTES FINANCIERS
DE L'EXERCICE 1896

Total égal 107.120 55

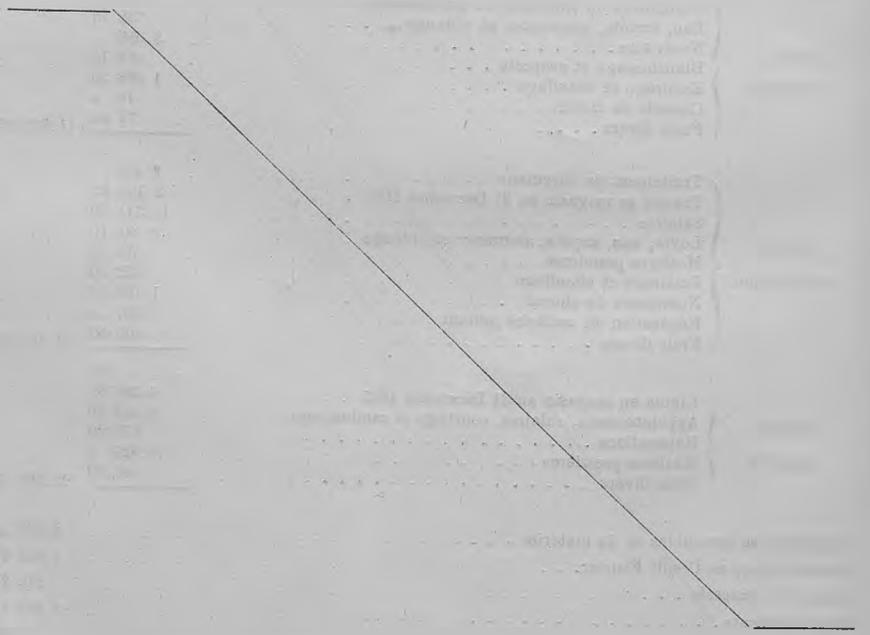
L'EXERCICE 1896 DÉPENSES

	Déficit de 1895	4.945 60
Expatriations { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés		616 55
Administration { Appointements et gratifications	10.564 80	
{ Frais de bureau, secours, casiers judiciaires, timbres et divers	2.908 95	
{ Eclairage, chauffage et eau	479 30	13.953 05
Asile { Traitement du directeur et gratifications	1.540 »	
des hommes { Eau, impôts, assurances et vidange	539 85	
{ Nourriture	7.379 55	
{ Blanchissage et propreté	330 70	
{ Eclairage et chauffage	694 60	
{ Conseils de famille	21 60	
{ Frais divers	49 40	10.555 70
Asile { Traitement de la directrice	1.500 »	
des femmes { Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.274 »	
{ Nourriture	5.632 50	
{ Eclairage et chauffage	774 55	
{ Secours en espèces et médicaments	64 60	
{ Frais divers	697 60	10.943 25
Asile { Traitement du directeur et gratifications	1.540 »	
Laubespain { Eau, impôts, assurances et vidange	738 75	
{ Nourriture	8.055 »	
{ Blanchissage et propreté	443 10	
{ Eclairage et chauffage	1 023 30	
{ Conseils de famille	18 »	
{ Frais divers	77 40	11.895 55
Atelier { Traitement du directeur	2.400 »	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1895	2.153 45	
{ Salaires	11.511 70	
{ Loyer, eau, impôts, assurance et vidange	2.191 10	
{ Matières premières	576 95	
{ Eclairage et chauffage	422 50	
{ Nourriture du cheval	1.162 10	
{ Réparation du matériel roulant	367 »	
{ Frais divers	403 80	21.188 60
Ateliers { Ligots en magasin au 31 Décembre 1895	6.058 85	
de ligots { Appointements, salaires, courtage et camionnage	8.218 20	
{ Réparations	777 20	
{ Matières premières	9.827 »	
{ Frais divers	406 80	25.288 05
Entretien des immeubles et du matériel		2.981 5
Annuité payée au Crédit Foncier		1.009 25
Assemblée générale		319 25
Recouvrements		3.389 75
Remises diverses		34 40
	Total	107.120 55

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	1.858 90	
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais	2.469 65	
Espèces en dépôt à la Caisse Dépôts et Consignations	15.000 »	
Immeubles	126.533 50	
Matériel du bureau et des Asiles	16.217 50	
Valeur industrielle de l'atelier de brochage	32.000 »	
Matières premières existant à l'atelier de ligots	488 05	
Marchandises en magasin		
{ Ligots	514 15	
{ Brochage	2.860 »	3.374 15
Débiteurs de l'atelier de brochage	2.205 »	
Débiteurs de l'atelier de ligots	2.077 80	
Débiteurs divers	23.227 85	
Déficit de 1896	10.677 05	

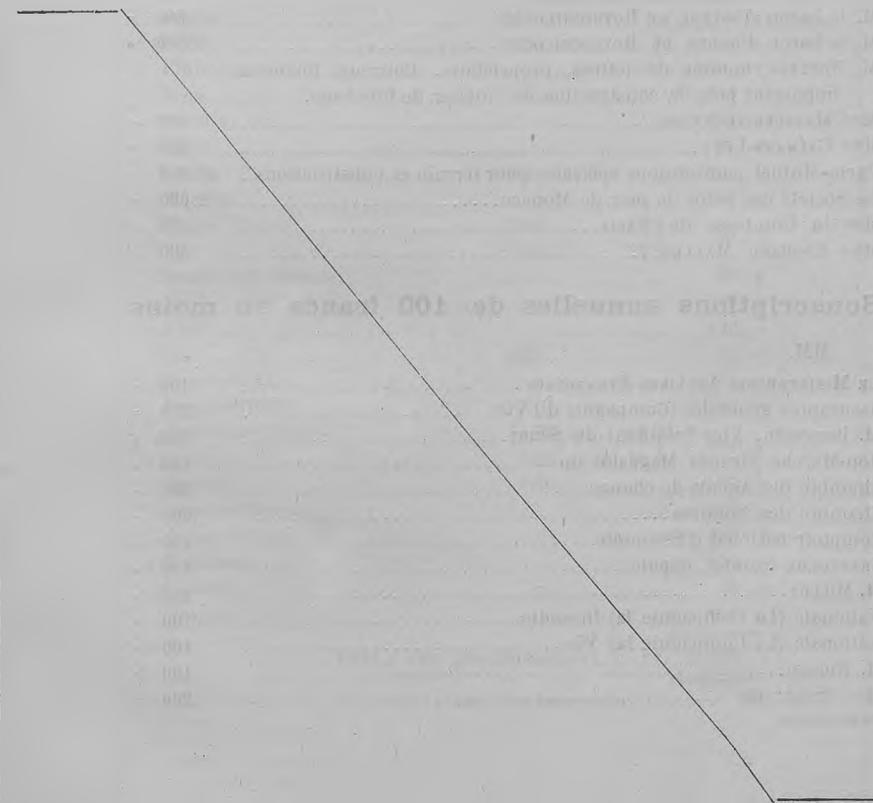


236.129 45

31 DÉCEMBRE 1896

PASSIF

Somme due au Crédit Foncier	19.860 49
Pécules des libérés conditionnels	461 95
Pécules des femmes patronnées	67 75
Somme due aux fournisseurs	1.562 65
Créanciers divers	22.330 80
Sommes dues pour réparations aux asiles en 1896	
Capital au 31 décembre 1896	191.845 81



236.129 45

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000	»
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000	»
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000	»
M. BONNARD.....	1.000	»
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000	»
M. MAME, imprimeur.....	500	»
M. BOUTOUX (Eugène).....	1.100	»
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. le baron ADOLPHE DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. NOULENS, homme de lettres, propriétaire. Concours financier important pour la construction de l'atelier de brochage.....		
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500	»
M ^{me} CALMANN-LÉVY.....	500	»
Paris-Mutuel (subventions spéciales pour terrain et constructions).....	45.000	»
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000	»
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500	»
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400	»

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

MM.		
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	400	»
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300	»
M. BÉRENGER, Vice-Président du Sénat.....	100	»
Bon-Marché (Grands Magasins du).....	100	»
Chambre des Agents de change.....	200	»
Chambre des Notaires.....	200	»
Comptoir national d'Escompte.....	100	»
GREFFULHE (comte), député.....	100	»
M. MILLOT.....	100	»
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100	»
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100	»
M. RIGAUD.....	100	»
M ^{me} SAULNIER.....	200	»

SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000	»
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	3.456	»
Du Conseil général de la Seine.....	250	»
Du Conseil municipal de Paris (1895).....	500	»
Des Départements.....	2.865	»
Du Conseil général des Ardennes.....	Fr. 50	»
Aude.....	100	»
Charente.....	100	»
Cher.....	50	»
Côte-d'Or.....	100	»
Creuse.....	50	»
Doubs..... 1895.....	100	»
Drôme..... 1895.....	50	»
Finistère.....	200	»
Isère..... 1895.....	100	»
Landes.....	50	»
Loire.....	25	»
Lot..... 1895.....	50	»
Manche.....	300	»
Marne (Haute)..... 1895..... 20	} 40	»
» 1896..... 20		
Meurthe-et-Moselle.....	50	»
Nièvre.....	50	»
Nord.....	100	»
Oise..... 1895.....	50	»
Pas-de-Calais.....	300	»
Puy-de-Dôme.....	100	»
Pyrénées (Basses-)..... 1895..... 50	} 100	»
» 1896..... 50		
Sarthe..... 1895.....	100	»
Seine-et-Marne.....	200	»
Seine-et-Oise.....	200	»
Vaucluse.....	100	»
Vienne.....	50	»
Vosges.....	100	»

TOTAL DES DÉPARTEMENTS.. Fr. 2.865 »

TOTAL DES SUBVENTIONS..... Fr. 43.071 »

MM.	
FOUCHER DE CARFIL (M ^{me} la comtesse)	20
FOULD (PAUL)	10
FOURNET (M ^{me})	5
FOURNIER-SARLOVÈZE	5
FOURNIER (M ^{me} Victor)	5
FRANCK (M ^{me})	10
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation	10
FRÉMOND (M ^{me})	5
FRIEDEL (C.)	10
FURTADO-HEINE (M ^{me})	20

G

GAILLARD	5
GAILLY, sénateur	20
GARSONNET	5
GASPARI (M ^{me})	5
GASSON	5
GASTINEL	5
GAUD	5
GAUFRES, conseiller municipal	5
GAUTHIER-VILLARS (M ^{me})	5
GAYARD (M ^{me})	5
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)	5
GEFFROY (M ^{me})	5
GENLIS (M ^{me})	5
GEOFFROY (M ^{lle} Madeleine)	10
GÉRARD (M ^{me})	5
GÉRARD (baron)	10
GERBIDON (M ^{lle})	5
GERMAIN (M ^{me})	5
GIDE (M ^{me})	5
GIERKENS (M ^{me})	10
GIERKENS	10
GIRARD (J.), membre de l'Institut	10
GIRARD	5
GIRARDIN (Henri)	20
GIRARDIN (M ^{me})	5
GIRAudeau, agent de change	5
GOBERT (M ^{me})	5
GOBLET, député	5
GODCHAUX	20
GOLDSCHMID (S.-H.)	10
GOLDSCHMIDT (M ^{me})	5
GOMEL (Ch.)	10
GOVIN, sénateur	20
GOUJET (M ^{me} veuve)	5
GOULDEN (M ^{me})	5
GOURDAUT et NOBLET	5
GOVERNEUR DU CRÉDIT FONCIER	20
GOUVION-SAINTE-CYR (marquis de)	5
GRAINVILLE (M ^{me})	5
GRANDIN (M ^{me})	5
GRÉARD, recteur de l'Académie française	10
GROGNET D'ALEX	20
GUÉDON (M ^{me})	5
GUÉRIN (M.), notaire	5
GUICHARD (M ^{me} Jules)	10
GUICHARD (M ^{me} Robert)	5
GUICHEN (M ^{me} la comtesse de)	5
GUICHEN (Eugène de)	5
GUILHERMOZ (M ^{me})	5
GUILLOT (M ^{me})	5

MM.	
GUIOT	5
GUY (M ^{me})	5
GUY (M ^{me})	5
GUY (M ^{me})	5
GUYOT-LAVALINE	5

H

HABERT	10
HADAMARD	20
HAMELIN (M ^{me})	5
HAMMER (M ^{me})	10
HARDOIN, avocat	5
HART, agent de change	5
HARTMANN (M ^{me} Frédéric)	5
HARTMANN et fils	5
HAUSSONVILLE (comte d')	5
HAYEM	20
HÉBRARD, sénateur	5
HEINE, banquier	10
HENNESSY (M ^{me})	5
HENRY (M ^{me})	5
HERMET (M ^{me} Ch.)	5
HERMITE (Ch.)	20
HETCH (M ^{me})	20
HEURTEAU (M ^{me})	5
HEURTEAU	10
HIMELY	5
HIRSCH (M. le baron de)	5
HIRSCH (M ^{me})	5
HOUETTE	5
HOUPIN	5
HOVELACQUE	5
HOVELACQUE (M ^{me} V ^e)	5
HUBNER (M ^{me})	5
HUOT	5

I J

JWEINS (M ^{me})	5
JAMONT (M ^{me})	5
JARNAC (M ^{me} de), député	5
JEANNET (M ^{me})	5
JORRÉ-DUVAL (M ^{me})	5
JOLY (de)	5
JORDAN	10
JOIN-LAMBERT	5

K

KAHN (M ^{me})	10
KELLER (docteur)	5
KERPEZDRON (baron de)	20
KLIPIFFEL (M ^{me})	5
KLOTZ (M ^{me})	5
KOHN (M ^{me} Eugénie)	40
KRANTZ, sénateur	20

L

LABBÉ (M ^{me})	5
LABBEY	5
LABOULAYE (de)	10
LA CAZE (Louis), sénateur	20
LACHAMBRE, sénateur	10
LAFENDEL	5

MM.	
LAFONTAINE (C.), banquier	10
LAJOYE (R.), avocat	20
LAMBERT-CHAMPY	5
LAMÉ-FLEURY	20
LANNELONGUE (M ^{me})	5
LANQUETIN (M ^{me})	5
LANSAC DE LABORIE (de), conseiller	5
LAPORTE	5
LARANGOT (M ^{me})	5
LAROUVERADE (de), conseiller à la Cour de cassation	5
LASCoux (M ^{me})	5
LAURANT-DAGOUSÉE (M ^{me})	5
LAZARE frères, banquiers	20
LAZARUS et LAMBERT	5
LE BEL (M ^{me})	5
LEBEL (M ^{me} Alfred)	10
LECHALAS (M ^{me})	5
LECHATELIER (M ^{me})	5
LECOQ	5
LECOQ DE BOISBAUDRAN (M ^{me})	5
LEFEBURE (Léon)	20
LEFEBVRE (M ^{me} A.)	5
LEFEBVRE (M ^{me} F.)	5
LEFERME (M ^{me})	5
LEFOUILLON (M ^{me})	5
LEFRANC (M ^{me} Edmond)	5
LEFUEL	5
LEHIDEUX, banquier	20
LE LASSEUR (M ^{me})	5
LEMOINE (EMILE), ingénieur	10
LE PELLETIER (M ^{me})	5
LEQUESNE	10
LEROLLE (PAUL)	5
LEROY-BEAULIEU, de l'Institut	5
LEROY-DUPRÉ, banquier	5
LE ROYER, sénateur	10
LESBROS (M ^{me})	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LEVASSEUR, membre de l'Institut	10
LÉVELLÉ (M ^{me})	5
LEVEL (M ^{me} Emile)	5
LEVEN	10
LEYMARIE (M ^{me})	5
LINDET, notaire	10
LOGEARD (M ^{me})	5
LONDE	5
LORTAT-JACOB, avoué	10
LOT, greffier en chef de la Cour d'appel	20
LOUBERS (H.), avocat général à la Cour de cassation	5
LOUCHET (M ^{me})	5
LOVE (M ^{me})	5
LOWENSTEN frères	10
LUPPÉ (M ^{me} de)	5

M

MADELEINE (M. le curé de la)	20
MADÉLINE	5
MAGNE	5
MAIGRET (M ^{me} la comtesse de)	5
MAILLÉ (M ^{me} la duchesse de)	5

MM.	
MAILLÉ (comte de), député	10
MALENFANT	5
MALLET frères, banquiers	40
MANCEL (M ^{me})	5
MANNHEIM	5
MANSAIS (M ^{me})	5
MARCUARD-KRAUSS	10
MAREUIL (comte de)	5
MARGUERIE	5
MARION	20
MARJOLIN	20
MAS (M ^{me})	5
MASSON (M ^{me} G.)	10
MATHILDE (princesse)	20
MAUGER	5
MAUSSION (M ^{me})	5
MAX RICHARD (ancien député)	10
MAYNIEL	10
MEAUDRE (M ^{me})	5
MÉGRET (M ^{me})	5
MERLIN, notaire	5
MERLIN	5
MERVILLE (M ^{me})	5
MÉRY	5
MEUNIER	5
MEURINNE (M ^{me} Edouard)	5
MEURIOT (docteur)	5
MICHEL (M ^{me})	5
MICHELEZ, notaire	5
MIMEREL	20
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	20
MIR (M ^{me})	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert)	10
MIRABEAU - PACCARD, PUERARI et C ^{ie}	2
MIRALUAT (M ^{me})	10
MONACO (M ^{me} la princesse de)	20
MONOD (Alfred)	5
MONOD (Henri)	5
MONTESQUIOU-FEZENSAC (duc de), sénateur	10
MONTESQUIOU (comte Fernand de)	10
MONTESQUIOU (comte W. de)	5
MORANDIÈRE (de la)	5
MOREAU (H.)	5
MOREAU (M ^{me} Auguste)	5
MOREL D'ARLEUX (Paul), docteur	10
MOREL D'ARLEUX	20
MORNAY (marquis de)	5
MOTET, docteur	20
MOURIVAL (M ^{me})	10
MOUSTIER (marquis de), député	10
MOUTARD-MARTIN, avocat au Conseil d'Etat	5
MULLER (Ed.), député	10
MULLER (M ^{me})	20

N

NAUD et C ^{ie}	5
NEUFLIZE (baronne douairière de)	10
NEUFVILLE (M ^{me} de)	5
NEUHAUS (E.)	10

MM.	
NOIR-TERRE (de).....	12
NORDLING (de).....	10
NUITTER.....	5
O	
OBERNDOEFFER (M ^{me}).....	5
OBISSIER, docteur.....	10
ODENT.....	20
OFFROY, banquier.....	10
P	
PABST.....	10
PAGÈS (M ^{me}).....	5
PAM.....	10
PARENTIER (le général).....	20
PASSAVANT (M ^{me}).....	5
PASSEZ.....	20
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PÉNAUD (E.).....	5
PERCHERON DE MOUCHY (M ^{me}).....	5
PEREIRE (M ^{me} Gustave).....	10
PÉRONNE, avocat.....	10
PÉRONNE.....	5
PÉROUSE.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5
PERIER (M ^{me} Scipion).....	5
PERSOZ (M ^{me} J.).....	5
PERSOZ (M ^{me} V ^{ve}).....	5
PETIT (Ch.).....	5
PETIT (J.).....	5
PETIT JOURNAL (le).....	10
PETIT PARISIEN (le).....	20
PHARMACIE NORMALE (la).....	5
PICOT (G.), de l'Institut.....	10
PIHOU (M ^{me}).....	5
PILLET-WILL (comte).....	10
PINGUET, notaire.....	5
PLAISANCE (duchesse de).....	5
PLON et NOURRIT.....	5
POLETNICH, notaire.....	5
PONTOIS-PONTCARRÉ (marquis de).....	5
PORGÈS (M ^{me}).....	5
PORQUET, sénateur.....	5
POSTOL (journal Le Droit).....	5
POTIN (Félix) et Cie.....	25
POTOCKI (comte).....	5
POUGNET.....	10
POUILLET (M ^{me}).....	10
PRAT (M ^{me}).....	5
PREVET (C.), sénateur.....	20
PRÉVOST (M ^{me}).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	5
PROUST, avocat.....	20
PRUDHOMME (Edouard).....	5
PUAUX (F.), ministre protestant.....	5
PULLEU (M ^{me}).....	5
PUTEAUX (L.).....	5
PUY (Paul du).....	5

MM.	
Q	
QUÉROY (M ^{me}).....	10
QUESNEL (M ^{me}).....	10
QUÈVREMONT.....	5
R	
RAFFARD (M ^{me}).....	5
RAIMBAUD.....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5
RAYNAL (de).....	5
RÉINACH (M ^{me} Théod.).....	5
REINACH.....	20
RÉMUSAT (de), sénateur.....	20
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD.....	5
RIBOT.....	5
RICARD.....	5
RICHARD (Monseigneur le Cardinal), archevêque de Paris.....	20
RICHARD (M ^{me}).....	5
RIENCOURT (comte de).....	10
RIVAILLE (M ^{me}).....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	5
RIVIÈRE.....	10
ROBERT (M ^{me}).....	7
ROBINEAU, notaire.....	5
ROCHET, agent de change.....	5
RODRIGUES (M ^{me} G.).....	5
ROSPIEL (M ^{lle} de).....	10
ROTHSCHILD (baron Arthur de).....	20
ROTHSCHILD (de) frères.....	20
ROUFLET (M ^{me}).....	10
ROUSSE (Ed.).....	5
ROUSSELET (M ^{me}).....	5
ROUVRE (de).....	5
ROYER (G. de).....	10
RUEFF.....	5
RUPELLE (de la).....	5
S	
SABATIER (M ^{me} Maurice).....	50
SABOT, notaire.....	10
SAINTE-JOSEPH (baron de).....	5
SAINTE-PIERRE (M ^{me} la marquise de).....	5
SAINTE-RAYMOND.....	5
SAINTE-SÉNOCH (M ^{me} de).....	5
SALATHÉ-DIETZ.....	5
SALEMFELS (M ^{me} de).....	5
SALLANTIN.....	5
SALLET (M ^{me} G.).....	5
SAMUEL et Cie, banquiers.....	5
SANCY (de).....	5
SAUTTER (M ^{me} G.).....	5
SAUVAGE (M ^{lle} Renée).....	5
SAY (M ^{me} Léon).....	20
SCHÉRER (M ^{lle}).....	20
SCHLUMBERGER (M ^{me}).....	10
SCHMEBERGER (M ^{me}).....	5
SCHMITT et PIOLET.....	5
SCHNEIDER et Cie.....	20
SCIOUT, avocat.....	5
SCIPION.....	10

MM.	
SCOTT (M ^{me}).....	5
SÉE (M ^{me} la générale).....	10
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SEGOND (M ^{me}).....	5
SÉGUR (comte Louis de).....	5
SÉLIGMANN frères et C ^{ie} , banquiers.....	10
SÉLIGMANN (M ^{me} W.).....	40
SÉNARMONT (baron de).....	5
SEURAT.....	5
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SILHOL (M ^{me} A.).....	10
SIMON.....	5
SIMON (Grande Maison).....	10
SIMON (M ^{lle} Marguerite).....	5
SIZERANNE (comte de la).....	10
SMITH (M ^{me}).....	10
SOUSSAY (de).....	5
SOUVESTRE (Albert).....	5
SULZBACH.....	20
SYAMOUR (M ^{me}).....	5
T	
TAILLIS (M ^{me} la comtesse du).....	5
TANDEAU DE MARSACK, notaire.....	5
TELLIER, conseiller à la Cour d'appel de Douai.....	10
TEYSSIER DE SAVY.....	5
TEISSIER DU CROS (M ^{me}).....	5
TERRAY, MERLIN et C ^{ie}	5
THÉLIER (M ^{me}).....	5
THÉVIN.....	5
THIVEL (M ^{me}).....	5
THOMAS (M ^{me}).....	20
THULÉ (docteur).....	50
THUREAU (G.).....	10
THIPHAINÉ (M ^{me}).....	10
TILLEY.....	6.95
TILLY (M ^{me} du).....	5
TOURILLON, notaire.....	10
TOURSEILLER, avoué.....	5
TRARIEUX, sénateur.....	5
TRÉBUCHET.....	5
TRÉRY (M ^{me}).....	20
TRUBERT, ancien député.....	5
TRY, président honoraire à la Cour d'appel.....	10
TRYSTRAM.....	5
TUFTON (Lady).....	20

U	
ULLMANN.....	5
USSIL (comte d').....	5

MM.	
V	
VALBREUZE (de).....	10
VALLEE, notaire.....	5
VALLOT (H.).....	5
VATIN (M ^{me}).....	5
VAVASSEUR (M ^{me}).....	5
VAZ-VIEIRA (M ^{me}).....	10
VELTEN, sénateur.....	10
VENDÔME (duchesse de).....	5
VERNES (A.), banquier.....	20
VERNINAC (de), député.....	10
VEYRAC (C.), agent de change.....	20
VICAIRE (Georges).....	5
VIEFVILLE (de).....	10
VIEILLARD (M ^{me}).....	5
VIELLARD.....	5
VILMORIN (M ^{me} de).....	5
VILMORIN-ANDRIEU.....	20
VILLERS (comtesse de).....	5
VINCENT (M ^{me}).....	5
VINCENT (Paul).....	5
VINCENT-PONNIER.....	5
VIVÈS (M ^{me} de).....	5
VOISIN-LAVERNIÈRE (de), sénateur.....	20
VUITRY (M ^{me}).....	5
W	
WADDINGTON (Richard), sénateur.....	10
WALLER (M ^{me}).....	5
WALLON, sénateur.....	5
WARAIN (M ^{me}).....	5
WEIL (M ^{me} Pauline).....	20
WELLES (M ^{me}).....	5
WETERHANN.....	10
WEYHER (M ^{me}).....	10
WEYER (M ^{lle}).....	5
WINTHER (David).....	5
WOLFF, sénateur.....	5
WOLFF-OBERLIN (M ^{me}).....	10
WORMS et JOSSE, banquiers.....	20
WORTH.....	20
MADAME X, par le Bon Marché.....	5
Z	
ZADOC KANN, grand-rabbin.....	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... 863, fr. 10

DONS EN NATURE

M. CHARLES.....	Un lot de chapeaux.
MAGASINS DU LOUVRE.....	Un lot effets.
GUILLOUET (M ^{me}).....	Un lot effets.
M. GRANDIN.....	Pommes de terre.